



Comment sensibiliser vos salariés aux risques liés aux fumées de soudage ?

Chers adhérents,

Le secteur d'activité de votre entreprise vous conduit à confier à certains de vos salariés des travaux de soudage, de coupage et de brasage. Ces travaux émettent des fumées qui peuvent être inhalées par les opérateurs et les personnes à proximité.

Ces fumées de soudage sont à l'origine de maladies pulmonaires, rénales ou dermatologiques voire de cancers. En outre, certains tableaux de maladies professionnelles mentionnent explicitement les travaux de soudage.

Ces risques sont parfois mal évalués ou méconnus tant par les employeurs que les salariés. Il existe pourtant des règles générales de prévention du risque chimique et cancérigène issues du code du travail.

C'est la raison pour laquelle Santra Plus prévoit, parmi son axe de prévention des risques chimiques au travail, une action visant à améliorer la connaissance des risques liés aux fumées de soudage et, par suite, à en réduire les expositions. Le fruit de ce travail est la création d'un support d'e-learning à diffuser auprès de vos salariés

En vous associant à cette démarche, en y associant également vos salariés et vos instances représentatives du personnel, vous affirmerez votre rôle d'acteur de la santé au travail au côté des partenaires qui ont initié l'action qui vous est présentée.

Si vous le souhaitez, nous pouvons également nous rendre directement dans vos locaux afin de rencontrer vos salariés pour les sensibiliser sur les fumées de soudage, cela est possible. Vous pouvez envoyer un mail à M^{me} Leroy Isabelle, i.leroy@santraplus.fr, afin de lui communiquer votre souhait. Elle le relayera aux équipes concernées afin qu'une personne prenne rendez-vous avec vous pour mettre en place une telle organisation.

Contenu du kit e-learning

- Le mode opératoire de l'e-learning sur les fumées de soudage
- Le lien vers la vidéo
- La feuille de présence
- Le quizz de connaissance
- Le questionnaire de satisfaction

Mode opératoire de l'E-learning sur les fumées de soudage



Organiser une ou des sessions de sensibilisation en interne

Le support d'e-learning qui a été créé sur les fumées de soudage a pour but de sensibiliser vos salariés aux risques liés aux fumées de soudage en leur donnant les informations essentielles sur ce sujet.

Toute personne se trouvant dans votre atelier ou sur chantier au moment des opérations de soudage peuvent être concernés.

L'avantage de la technique de l'e-learning est que vous pouvez mettre en place cette sensibilisation quand vous voulez au sein de votre entreprise, en fonction des contraintes de votre activité. De plus, l'e-learning a une durée relativement courte (environ une dizaine de minutes), ce qui permet d'être encore plus flexible dans l'organisation des sessions. Non seulement il n'y a pas besoin d'un nombre de participant minimum de requis, mais vous ne dépendez pas du planning de l'animateur de la sensibilisation.



Faire signer les participants

Une fois que vous avez défini vos dates et prévenu les salariés, la feuille de présence sera à leur faire signer attestant de leur participation. Cette dernière devra alors être retournée à Santra Plus à l'adresse mail suivante : i.leroy@santraplus.fr ou par courrier à :

SANTRA PLUS
A l'attention d'Isabelle LEROY
35, rue de Tourville
76600 LE HAVRE

L'équipe pluridisciplinaire, qui suit votre entreprise, pourra alors tracer dans le dossier médical de chaque participant cette action. Les professionnels de santé pourront alors à nouveau échanger avec eux sur ce thème lors de leur entretien infirmier ou visite médicale.



Faire remplir le quizz de connaissance aux salariés

A la fin de l'e-learning, il est essentiel que les salariés remplissent le quizz de connaissance. Seul ce document permettra de savoir si les messages de prévention ont été compris.

Une fois les quizz remplis, ces derniers devront alors être retournés à Santra Plus à l'adresse mail suivante : i.leroy@santraplus.fr ou par courrier à :

SANTRA PLUS
A l'attention d'Isabelle LEROY
35, rue de Tourville
76600 LE HAVRE

Les professionnels de santé amenés à rencontrer vos salariés pourront alors se référer aux réponses des salariés afin d'orienter les échanges sur ce qu'ils n'ont pas compris.

De plus, les résultats des quizz seront alors exploités au sein de Santra Plus afin d'évaluer si le support d'e-learning est compréhensible et adapté au public que l'on souhaite toucher. En cas de besoin, le support pourra alors être amélioré afin d'avoir une portée plus bénéfique auprès des salariés.



Répondre au questionnaire de satisfaction

Afin de savoir si cette technique de sensibilisation vous correspond, merci de nous retourner le questionnaire de satisfaction à l'adresse mail suivante : i.leroy@santraplus.fr ou par courrier à :

SANTRA PLUS
A l'attention d'Isabelle LEROY
35, rue de Tourville
76600 LE HAVRE

Si vous pensez que cette méthode est plus adaptée ou si au contraire vous trouvez cela plus pertinent d'avoir un interlocuteur de Santra Plus physiquement présent dans votre entreprise, n'hésitez pas à nous en faire part. De vos retours dépendront d'autres stratégies d'actions que nous souhaitons mettre en place sur d'autres problématiques...

